

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 394 (Rect)

présenté par
Mme Mazetier

ARTICLE 9

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 4 :

« À défaut d'une telle décision, il est immédiatement mis fin à la rétention pour permettre à l'étranger d'enregistrer... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.